

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1705

2 juillet 2014

SOMMAIRE

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	81795	Geyser S.A.	81801
Bell Investments S.A.	81795	Green Eich s.à r.l.	81801
BGL BNP Paribas	81796	Grey Horse I	81800
BlackDog S.à.r.l.	81805	Grupo Leon S.à r.l.	81800
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l.	81795	Intellectual Property Rights Management Company	81828
CETREL S.A.	81796	Jeremy-Style S.A.	81836
CG Développement S.à r.l.	81796	Kearny Holdings S.à r.l.	81805
DBIT	81796	KF Investments S.A.	81813
Déclic S.A.	81797	Lepercq - Lynx Partners	81821
Douglas Private S.A. SPF	81799	Lepercq Partners	81821
DVA Marine Re S.A.	81797	Longitude Semiconductor S.à r.l.	81802
Energy Investments S.A.	81797	Matilda S.A., SPF	81832
Enif S.A.	81798	Optimer Luxembourg 2 S.à r.l.	81840
Fernback Financing	81798	Pan European Real Estate Fund 4 S.A.	81839
Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l.	81798	Peffer a Salz S.à r.l.	81839
Findus PIK GP S.à r.l.	81799	Peintures Mousel S.A.	81839
Firelighter (Lux) S.à r.l.	81799	Plan K S.à.r.l.	81840
Flight Butler	81801	Schau S.A.	81794
Fortilux S.A.	81800	Serve Engineering S.A.	81794
FundGlobam	81828	SHCO 43 S.à r.l.	81794
G.C.E. S.A.	81801	Summit Partners WT-A S.à r.l.	81794

Summit Partners WT-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 100.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 129.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060414/9.

(140069552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Schaus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 23, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 104.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060385/10.

(140069217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Serve Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 32.340.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014060392/11.

(140069281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SHCO 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.260.

Extrait rectificatif du dépôt L140031681 du 19/02/2014

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 janvier 2014, l'associé unique de la société, BSREP Europe Holdings L.P., une exempted limited partnership, constituée selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KYI-1104, les Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC71161, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la société, soit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, à la société BSREP International I(A) Holdings L.P., une limited partnership, constituée selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KYI-1104, les Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC73329.

En conséquence de cette cession de parts sociales, BSREP International I(A) Holdings L.P., précitée, est désormais associé unique de la société et détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014060395/24.

(140069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 24 avril 2014

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060580/13.

(140069982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

CRVC, Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.184,03.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.454.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2014, les associés ont décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société PricewaterhouseCoopers société coopérative sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B.65477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l. (CRVC)

Signature

Référence de publication: 2014060630/17.

(140070264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014060603/19.

(140070171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Les comptes consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise MARX / Martine MULLER.

Référence de publication: 2014060608/10.

(140070109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de Six Group AG, l'actionnaire majoritaire de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 314, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060633/14.

(140070083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 46.585.

Décisions suivant l'assemblée tenue en date du 1/4/2014

Commissaire aux comptes démissionnaire:

Vincent SIMONART demeurant à B-1950 KRAAINEM, 33, avenue des Chasseurs

Nouveau commissaire aux comptes:

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL - L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060648/14.

(140069994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

CG Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.860.

Il convient de noter que les membres du Conseil de Gérance, à savoir:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Monsieur Grégory GUISSARD, 3, Place Isaac Mercier CH-1201 Genève

Ont démissionné de leur mandat de gérant à effet immédiat au 20 février 2014.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR CG DEVELOPPEMENT SARL

Signatures

Référence de publication: 2014060634/16.

(140069903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Déclic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 50.424.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 avril 2014 à Luxembourg

Le conseil prend acte de la démission de Madame Sonja GUERISSE de son poste d'administrateur de la société et décide de coopter en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né à Metz le 16/02/1976 et demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014060649/15.

(140070158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 150.468.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 31 mars 2014 que:

- Madame Céline BOUR a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2014;
- Madame Roza DIMITROVA, née le 25 février 1975 à Plovdiv, Bulgarie, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Energy Investments S.A.

Référence de publication: 2014060671/16.

(140070190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 163.710.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 avril 2014

- L'Assemblée générale décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- * Christian HEIDERSDORF, Administrateur, demeurant professionnellement 3, Norsk-Data-St., D-61352 Bad Homburg, Allemagne
- * Jan NORDIN, Administrateur, demeurant professionnellement 3, Lilla Bommen, S-41297 Göteborg
- * Claude WEBER, Administrateur, demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- * Glibert Van den Eynde, Administrateur, demeurant professionnellement 3, Norsk-Data-St., D-61352 Bad Homburg, Allemagne

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014060660/23.

(140070340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Enif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.322.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060672/10.

(140070531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Fernback Financing, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 540.794,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M.Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 184.594.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 23 avril 2014

L'associé unique constate la démission de Madame Pascale Troquet de ses fonctions de gérant avec effet au 17 avril 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant Madame Marie-Hedwige EL KHOURY, né le 17 mars 1974 à Kafarabida, Liban, et demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le mandat de gérant ainsi nommé prendra effet au 17 avril 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014060682/16.

(140070466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.384.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 28 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société de 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 12 mars 2014.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements suivants:

- L'adresse professionnelle du gérant A Sanjay K. Morey a changé de 452, Fifth Avenue, 21st Floor, NY 10018, New York, Etats-Unis d'Amérique, au 200 Middlefield Road, Suite 104, Menlo Park, 94024 Californie, Etats-Unis d'Amérique;
- L'adresse professionnelle du gérant A James Hill a changé de 103, Palace Road, Cleves House, KT8 9DU Royaume-Uni, au 1st Floor, 77 Kingsway, Londres WC2B 6SR, Royaume-Uni;
- L'adresse professionnelle du gérant A William Showalter a changé de Oakridge, Grimms Hill, JP16 9BG Great Misenden, Bucks, au 1st Floor, 77 Kingsway, Londres WC2B 6SR, Royaume-Uni;
- L'adresse professionnelle des gérants B Richard Brekelmans et Michael Verhulst et Elizabeth Timmer a changé de 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mars 2014;
- Le siège social du gérant B Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a été transféré du 15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014060685/28.

(140070260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Firelighter (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.301.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060688/11.

(140070358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Douglas Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.393.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour: DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014060657/15.

(140070639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Findus PIK GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.382.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 28 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société de 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 12 mars 2014.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements suivants:

- L'adresse professionnelle du gérant A Sanjay K. Morey a changé de 452, Fifth Avenue, 21st Floor, NY 10018, New York, Etats Unis d'Amérique, au 200 Middlefield Road, Suite 104, Menlo Park, 94024 Californie, Etats Unis d'Amérique;

- L'adresse professionnelle du gérant A James Hill a changé de 103, Palace Road, Cleves House, KT8 9DU East Molesey, Royaume Uni, au 1st Floor, 77 Kingsway, WC2B 6SR Londres, Royaume-Uni;

- L'adresse professionnelle du gérant A William Showalter a changé de Oakridge, Grimms Hill, JP16 9BG Great Misenden, Bucks, au 1st Floor, 77 Kingsway, WC2B 6SR Londres, Royaume-Uni;

- L'adresse professionnelle des gérants B Richard Brekelmans, Michael Verhulst et Elizabeth Timmer a changé du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mars 2014;

- Le siège social du gérant B Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014060686/28.

(140070261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Grupo Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.790.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.879.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 22 avril 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014;

- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014060715/17.

(140069980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

—
Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2014

- Il est pris acte de la démission de la société DMC S.à.r.l. de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Chloé GAUBERT-GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société DMC S.à.r.l., démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014060702/17.

(140070204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Grey Horse I, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 172.575.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 11 avril 2014

L'Assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de Thomas PAILLARDON de ses fonctions d'administrateur de la Société.

- de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, Costantino CANEPARO, directeur général, né à Rome (Italie), le 7 février 1968, résidant au 22 Rue du Sergent BaCHAT, Paris 75012 jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

- de reconduire Clive GODFREY et Jean-Pierre HIGUET dans leurs fonctions d'administrateurs de la Société et DATA GRAPHIC S.A. dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014060728/20.

(140070293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Flight Butler, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060701/9.

(140069941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Green Eich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.293.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060726/10.

(140070280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

G.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 36, an der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 124.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060707/10.

(140070428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Geyser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.041.

L'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2014 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

* Mr Pierre van der Mersch, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 16 avril 2014 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Luigi Santambrogio, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 16 avril 2014 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Axel van der Mersch, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 16 avril 2014 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Jacques Reckinger, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 16 avril 2014 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Guy Wagner, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 16 avril 2014 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- L'assemblée a renouvelé le mandat, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, la société MAZARS Luxembourg S.A en qualité de réviseur d'entreprises agréée.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

GEYSER S.A.

Axel van der Mersch

Administrateur

Référence de publication: 2014060722/25.

(140069999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Longitude Semiconductor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.286.900,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.359.

In the year two thousand and fourteen, the third day of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken the written resolutions of the sole shareholder of Longitude Semiconductor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.359 and having a share capital of four hundred eighty-nine thousand five hundred States Dollars (USD 489.500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2773 of 6 November 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, prenamed, on 12 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 496 of 24 February 2014.

THERE APPEARED:

PS4 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.594 and having a share capital of one million two hundred eighty-seven thousand four hundred United States Dollars (USD 1,287,400.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. that the Company's share capital is presently set at four hundred eighty-nine thousand and five hundred United States Dollars (USD 489,500.-) represented by (i) nine thousand seven hundred and ninety (9,790) class A units and (ii) four hundred seventy-nine thousand seven hundred and ten (479,710) class B units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety-seven thousand four hundred United States Dollars (USD 797,400.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred eighty-nine thousand and five hundred United States Dollars (USD 489,500.-) represented by (i) nine thousand seven hundred and ninety (9,790) class A units and (ii) four hundred seventy-nine thousand seven hundred and ten (479,710) class B units, to one million two hundred eighty-six thousand nine hundred United States Dollars (USD 1,286,900.-) by way of the issuance of (i) fifteen thousand nine hundred and forty-eight (15,948) class A units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) seven hundred eighty-one thousand four hundred and fifty-two (781,452) class B units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for (i) fifteen thousand nine hundred and forty-eight (15,948) class A units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) seven hundred eighty-one thousand four hundred and fifty-two (781,452) class B units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to seven million nine hundred seventy-four thousand United States Dollars (USD 7,974,000.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of seven million nine hundred seventy-four thousand United States Dollars (USD 7,974,000.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of seven hundred ninety-seven thousand and four hundred United States Dollars (USD 797,400.-) is to be allocated to the share capital account of the Company, with

a. fifteen thousand nine hundred and forty-eight United States Dollars (USD 15,948.-) to be paid up for the issuance of the fifteen thousand nine hundred and forty-eight (15,948) class A units; and

b. seven hundred eighty-one thousand four hundred and fifty-two United States Dollars (USD 781,452.-) to be paid up for the issuance of the seven hundred eighty-seven thousand four hundred and fifty-two (781,452) class B units; and

(ii) an amount of seven million one hundred seventy-six thousand and six hundred United States Dollars (USD 7,176,600.-) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of seven million nine hundred seventy-four thousand United States Dollars (USD 7,974,000.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 16.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the Company is one million two hundred eighty-six thousand nine hundred United States Dollars (USD 1,286,900.-) divided into

(i) twenty-five thousand seven hundred and thirty-eight (25,738) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class A Units and, individually, a Class A Unit); and

(ii) one million two hundred sixty-one thousand one hundred and sixty-two (1,261,162) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class B Units and, individually, a Class B Unit).

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its (their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.“

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le troisième jour d’avril,

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été prises des résolutions écrites de l’associé unique de Longitude Semiconductor S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.359 et disposant d’un capital social de quatre cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains (USD 489.500.-) (la Société).

La Société a été constituée le 26 août 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, précité, en publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2773 du 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont pas été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, le 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 496 du 24 février 2014.

A COMPARU:

PS4 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.594 et disposant d’un capital social d’un million deux quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars américains (USD 1.287.400.-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. que le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents dollars américains (USD 489.500,-) représenté par (i) neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (9.790) parts sociales traçantes de classe A et (ii) quatre cent soixante-dix neuf mille sept cent dix (479.710) parts sociales traçantes de classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 797.400,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents dollars américains (USD 489.500,-) représenté par (i) neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (9.790) parts sociales traçantes de classe A et (ii) quatre cent soixante-dix neuf mille sept cent dix (479.710) parts sociales traçantes de classe B, à un montant d'un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cents dollars américains (USD 1.286.900,-) par l'émission de (i) quinze mille neuf cent quarante-huit (15.948) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et (ii) sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-deux (781.452) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quinze mille neuf cent quarante-huit (15.948) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et (ii) sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-deux (781.452) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept millions neuf cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 7.974.000,-) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de sept millions neuf cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 7.974.000,-) sera affecté comme suit:

(i) un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 797.400,-) sera affecté au compte de capital social de la Société, avec

a. quinze mille neuf cent quarante-huit dollars américains (USD 15.948,-) qui sera libéré par l'émission de quinze mille neuf cent quarante-huit (15.948) Parts Sociales de Classe A; et

b. sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-deux dollars américains (USD 781.452) qui sera libéré par l'émission de sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-deux (781.452) Parts Sociales de Classe B; et

(ii) un montant de sept millions cent soixante-seize mille six cents dollars américains (USD 7.176.600,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société relié aux parts sociales.

Le montant de sept millions neuf cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 7.974.000,-) correspondant à l'Apport est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16.1 des Statuts, qui a désormais la teneur suivante:

“ Art. 16 Capital.

16.1 Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-six mille neuf cents dollars américains (USD 1.286.900,-) représenté par

(i) vingt-cinq mille sept cent trente-huit (25.738) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et

(ii) un million deux cent soixante-et-une mille cent soixante-deux (1.261.162) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une (des) part (s) en plus de sa (leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des présents statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060156/186.

(140069502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

BlackDog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 25, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 121.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour compte de BlackDog Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014060594/12.

(140070479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Kearny Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.491.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-second day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KKR-CDP Partners L.P.", a Cayman Islands exempted limited partnership, registered with the Cayman Islands' registrar of exempted limited partnership under number MC-74019 and with registered office at Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates CS X L.P.,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in New York (USA), on 17 April 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Kearny Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company’s capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR-CDP Partners L.P.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Amos N. OUATTARA, born in Nimbo-Bouake (Ivory Coast), on 21st April 1983, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - b. Jeffrey M. SMITH, born in Massachusetts (United States of America) on 14 March 1976, with professional address at 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, United States of America;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, born in A Coruña (Spain) on 13 February 1986, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - d. Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KKR-CDP Partners L.P.», une exempted limited partnership des Iles Caymans, inscrite auprès du registrar of exempted limited partnership des Iles Caymans sous le numéro MC-74019 et ayant son siège social à Uglan House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates CS X L.P.,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnel à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à New York (USA), le 17 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Kearny Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication

similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR-CDP Partners L.P.	1,250,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. Amos N. OUATTARA, né à Nimbo-Bouake (Côte d'Ivoire), le 21 avril 1983, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - b. Jeffrey M. SMITH, né à Massachusetts (États-Unis d'Amérique), le 14 Mars 1976, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, États-Unis d'Amérique;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, né à A Coruña (Espagne), le 13 février 1986, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - d. Stefan LAMBERT, né à Trèves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

e. Dr Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5679. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014060129/423.

(140068806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

KF Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.517.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, registered with the «Registro Público de Panamá» under number 360295,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 March 2014. on 25 March 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A Private Wealth Management Company ("SPF") in the form of a public limited company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is KF INVESTMENT S.A..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,000,000 (four million Euro) divided into 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 40,000,000 (forty million Euro) to be divided into 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 28 March 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than 3 (three) members, the exact number being determined by the general meeting. The directors may be elected as Class A directors and Class B directors.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by 1 (one) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than 1 (one) shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed 6 (six) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any 2 (two) directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent 1 (one) of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least 1 (one) A signatory director and by 1 (one) B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by 1 (one) director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of 1 (one) A and 1 (one) B signatory directors, or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by 1 (one) director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by 1 (one) or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding 6 (six) years.

However, if so required by law, or if the company decides to remove the institution of the statutory auditor, the audit of the annual accounts shall be made by one or several "réviseurs d'entreprises agréés", appointed or reelected by the general meeting.

General meeting

Art. 14. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only 1 (one) shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of the month of May, at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of 1 (one) vote.

The company will recognise only 1 (one) holder for each share; in case a share is held by more than 1 (one) person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until 1 (one) person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least 1 (one) month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 4,000 (four thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ODESSA SECURITIES S.A., prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 4,000,000 (four million Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 3,300 (three thousand three hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year to be held in 2015:

A signatory director:

1. Mr Alexander KOLIKOV, company director, born on 17 August 1971 in Teraspol, Moldova, residing at 6, rue du X septembre, L-8048 Strassen,

B signatory directors:

2. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on 12 January 1955 in Cesena (Forli), Italy, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Pierre LENTZ, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65.469, has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year to be held in 2015.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 25 mars 2014 en date du 25 mars 2014.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de KF INVESTMENT S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 28 mars 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en

espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale. Les administrateurs peuvent être élus comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'1 (un) actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de 2 (deux) administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'1 (un) de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'1 (un) administrateur de catégorie A et le vote d'1 (un) administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par 1 (un) administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'1 (un) administrateur de catégorie A et d'1 (un) administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'1 (un) seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par 1 (un) ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser 6 (six) années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement 1 (un) actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'1 (un) actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à 1 (une) voix.

La société ne reconnaît qu'1 (un) propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'1 (une) seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société 1 (un) mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'1 (un) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 4.000 (quatre mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.300 (trois mille trois cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, à tenir en 2015:

Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Alexander KOLIKOV, administrateur de société, né le 17 août 1971 à Teraspol, Moldova, demeurant au 6, rue du X septembre, L-8048 Strassen,

Administrateurs de catégorie B:

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur, Pierre LENTZ, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469, est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, à tenir en 2015.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2014. REM/2014/765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060144/403.

(140069434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Lepercq Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Lepercq - Lynx Partners).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.987.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "Lepercq - Lynx Partners" (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange, incorporated as an exempted company with limited liability in the Cayman Islands on 10th September 2002 and transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed passed before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 4th January 2011. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 87, on 17th January 2011.

The Meeting was presided by Jean-Yves CORNEAU, private employee, professionally residing at L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

The chairman appointed as secretary Marilyn KRECKÉ, employee privée, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Meeting elected as scrutineer Mister Gianpiero SADDI private employee residing professionally at the same address.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda
First resolution*

Appointment of Mr Gwenolé le Blevenec as director of the Company with effect from 1 April 2014.

Second resolution

Change of name of the Company from its current denomination to "Lepercq Partners", and amendment of Article 1 of the Articles as a consequence thereof, with effect from 1 April 2014.

Third resolution

Change of registered office of the Company from its current location to 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and amendment of the first paragraph of Article 4 of the Articles as a consequence thereof, with effect from 1 April 2014.

Fourth resolution

Amendment of the Articles, with effect from 1 April 2014, to reflect the conversion of the Company from a "stand-alone" undertaking for collective investment ("UCI") to a UCI with multiple sub-funds, as follows:

- Amendment of paragraphs 5 and following of Article 5, which shall read as follows:

"The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of Article 71 of the Law of 2007 (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The Shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Board of Directors will determine, be of one or more different classes (each such class, a "class"), the features, terms and conditions of which will be established by the Board of Directors and provisions set out in these Articles regarding Sub-Funds shall apply mutatis mutandis to the class therein.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund will be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to Sub-Fund shall also mean a reference to class unless the context otherwise requires.

The proceeds from the issuance of shares of any class within a Sub-Fund will be invested pursuant to Article 16 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Board of Directors will from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in US dollars, be converted into US dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds. The Company shall prepare financial statements in US dollars.

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund or class of shares (and published in the sales documents of the Company) to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or class of shares concerned justifies it or because it is deemed to be in the best interest of the relevant Shareholders, the Board of Directors may at its discretion decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or class of shares at a price based on their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day (as defined hereafter) at which such decision will take effect. The Board of Directors will publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Provided that equal treatment between Shareholders can be ensured, and unless the Board of Directors decides otherwise, the Shareholders of the Sub-Fund or class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited in accordance with Luxembourg laws and regulations with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the paragraph above (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of Shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision will be binding only on the Shareholders who are in favour of such amalgamation.”;

- Amendment of Article 16, which shall read as follows:

“The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of the Company or of each Sub-Fund, the currency denomination of each Sub-Fund and class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board of Directors may decide that part or all of the assets of each Sub-Fund will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any Sub-Fund will be co-managed with another Sub-Fund.”;

- Amendment of the following paragraphs of Article 21 of the Articles:

* Paragraph 3, which shall read as follows:

“If the requests for redemption received for any Sub-Fund or class of shares for any specific Redemption Dealing Day (as defined in the sales documents of the Company) exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such Sub-Fund or class of shares, such amount and percentage being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Company, the Board of Directors may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Redemption Dealing Day as further described in the sales documents of the Company.”;

* Second sentence of paragraph 5, which shall read as follows:

“If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the Sub-Fund or the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.”;

* Replacement of the references to “class” in paragraph 9 by references to “Sub-Fund”;

* Last paragraph, which shall read as follows:

“To the extent provided in the sales documents of the Company and decided from time to time by the Board of Directors, any Shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a class into shares of another class of the same or of another Sub-Fund based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current sales documents of the Company provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents of the Company.”;

- Amendment of paragraphs 1 to 10 of Article 22 of the Articles, which shall read as follows:

“The Net Asset Value and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class within each Sub-Fund by the Company from time to time, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day").

The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value per share and the issue, conversion and redemption of the shares of one or more Sub-Funds or class for the whole or any part of a period:

(a) during which dealing the units/shares of any investment vehicle in which a Sub-Fund may be invested is restricted or suspended;

(b) during which exchanges or other markets on which any substantial portion of a Sub-Fund's direct or indirect investments, in the opinion of the Board of Directors and any of the Company's relevant agents, is quoted or dealt in is closed (other than for ordinary holidays), or dealings therein are restricted or suspended;

(c) during which there exists any state of affairs which in the opinion of the Board of Directors, constitutes an emergency as a result of which determination of the price, value or disposition of a Sub-Fund's direct or indirect investments would be impracticable or prejudicial to Shareholders;

(d) during which redemptions would, in the opinion of the Board of Directors, result in a violation of applicable laws and regulations;

(e) during which there exists any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of a Sub-Fund's investments or the current price or values on any market or stock exchange in respect of the assets of a Sub-Fund;

(f) when the Company is unable to withdraw sufficient funds from Portfolio Funds (as defined in the Company's sales documents) or otherwise to meet redemption requests or in circumstances when the disposal of part or all of a Sub-Fund's assets to meet such redemption request would be prejudicial to Shareholders;

(g) during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at advantageous rates of exchange;

(h) where the Company or a Sub-Fund is being or may be wound up on, or following the date on which notice is given of the general meeting of Shareholders at which a resolution to wind up the Company or a Sub-Fund is to be proposed; or”;

- Amendment of the following paragraphs of Article 23:

* Paragraph 1, which shall read as follows:

“The Net Asset Value of shares of each class of shares within each Sub-Fund shall be expressed in US dollars or in the relevant currency of the class concerned as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund, being the value of the assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund, by the number of shares of the relevant class outstanding in that Sub-Fund.”;

* Replacement of the reference to “the Company” in sub-paragraph A(5) by a reference to “any Sub-Fund”;

* Replacement of the reference to “class of shares” in sub-paragraph A(8) by a reference to “Sub-Fund”;

* Insertion, immediately before the last paragraph, of a new paragraph D, which shall read as follows:

“D. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities will be allocated in the following manner:

(a) if a Sub-Fund issues shares of two or more classes, the assets attributable to such classes will be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(b) within any Sub-Fund, the Board of Directors may determine to issue classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(c) the net proceeds from the issue of shares of a class are to be applied in the books of the Company to that class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or classes pro rata to their respective Net Asset Values, or in such other manner as the Board of Directors, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the Net Asset Value of such class will be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board of Directors or by any agent which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, will be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.‘‘;

- Replacement of the references to ‘‘classes of shares’’ and ‘‘classes’’ in the first sentence of Article 26 of the Articles, by references to ‘‘Sub-Funds’’.

Fifth resolution

Amendment of the Articles, with effect from 1 April 2014, to reflect recent changes in the legal environment of the Company, as follows:

- paragraph 15 of Article 8 of the Articles, to adapt the definition of ‘‘U.S. Person’’ contained therein to recent changes in U.S. Law, which shall read as follows:

‘‘Whenever used in these Articles, the terms ‘‘U.S. Person’’ shall have the same meaning as in the U.S. Securities Act of 1933 and in the Foreign Account Tax Compliance Act enacted as part of the Hiring Incentive to Restore Employment Act, and ‘‘Benefit Plan Investor’’ shall have the same meanings as in the U.S. Department of Labor Regulation 29 C.F.R. §2510.3-101 and Section 3(42) of the Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended, provided that the Board of Directors may further define those terms in the sales documents of the Company’’;

- insertion of a new Article 30 in the Articles, as a consequence of the implementation under Luxembourg law of Directive 2011/61/EU of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, and the possible requirement for the Company to appoint an alternative investment fund manager as well as a depositary bank (within the meaning of Directive 2011/61/EU), which Article shall read as follows:

‘‘The Company may at any time enter into an agreement with an alternative investment fund manager (‘‘AIFM’’) authorised under Directive 2011/61/EU of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, pursuant to which the latter shall be appointed as the designated AIFM of the Company and shall provide the Company with all or certain of the services set out under Annex I of Directive 2011/61/EU.

The Company will moreover enter into a depositary agreement with a credit institution, which will satisfy the requirements of the Law and, where applicable, of Directive 2011/61/EU (the ‘‘Depositary’’). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Depositary who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by Luxembourg law and, where applicable, of Directive 2011/61/EU.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Depositary, the Depositary will remain in function until the appointment, which should happen within two months, of another eligible credit institution.

The Board of Directors is authorised to take all such steps as it may deem necessary and to agree such corporate and contractual amendments to the structure and ongoing arrangements of the Company in order that the Company and its various service providers may be in compliance with the provisions of Directive 2011/61/EU, the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and any implementing regulation thereof, to the extent permitted by Luxembourg law.‘‘;

- redesignation of current Article 30 of the Articles as Article 31, as a consequence of the above.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the convening notice has been sent by registered mail on 24 March 2014 to all registered shareholders to their address indicated in the register of shareholders of the Company.

IV. That resolutions two to five of the agenda require a quorum of fifty per cent of the shares in issue of the Company and may only be validly taken if approved by at least a majority of two thirds of the votes cast at the Meeting.

V. That it appears from the attendance list that out of the 1.085.517 shares in issue, 899.288 shares are present or represented at the present meeting. Said attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, as well as the proxies, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting resolved accordingly to the possibility given by article 26 (2) of the law dated February 13th, 2007 on specialised investment funds to abandon the French version of the Articles of Incorporation and took the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint Mr Gwenolé le Blevennec as director of the Company with effect from 1 April 2014 ending on 1 April 2020.

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to change the name of the Company from its current denomination to “Lepercq Partners”, and to amend Article 1 of the Articles as a consequence thereof, with effect from 1 April 2014.

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to change the registered office of the Company from its current location to 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles as a consequence thereof, with effect from 1 April 2014.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the Articles, with effect from 1 April 2014, to reflect the conversion of the Company from a “stand-alone” undertaking for collective investment (“UCI”) to a UCI with multiple sub-funds, as follows:

- Amendment of paragraphs 5 and following of Article 5, which shall read as follows:

“The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of Article 71 of the Law of 2007 (each such compartment or sub-fund, a “Sub-Fund”). The Shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Board of Directors will determine, be of one or more different classes (each such class, a “class”), the features, terms and conditions of which will be established by the Board of Directors and provisions set out in these Articles regarding Sub-Funds shall apply mutatis mutandis to the class therein.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund will be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to Sub-Fund shall also mean a reference to class unless the context otherwise requires.

The proceeds from the issuance of shares of any class within a Sub-Fund will be invested pursuant to Article 16 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Board of Directors will from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in US dollars, be converted into US dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds. The Company shall prepare financial statements in US dollars.

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund or class of shares (and published in the sales documents of the Company) to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or class of shares concerned justifies it or because it is deemed to be in the best interest of the relevant Shareholders, the Board of Directors may at its discretion decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or class of shares at a price based on their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day (as defined hereafter) at which such decision will take effect. The Board of Directors will publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Provided that equal treatment between Shareholders can be ensured, and unless the Board of Directors decides otherwise, the Shareholders of the Sub-Fund or class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited in accordance with Luxembourg laws and regulations with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the “new Sub-Fund”) and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the paragraph above (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of Shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (“fonds commun de placement”) or a foreign based undertaking for collective investment, such decision will be binding only on the Shareholders who are in favour of such amalgamation.”;

- Amendment of Article 16, which shall read as follows:

“The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of the Company or of each Sub-Fund, the currency denomination of each Sub-Fund and class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board of Directors may decide that part or all of the assets of each Sub-Fund will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any Sub-Fund will be co-managed with another Sub-Fund.”;

- Amendment of the following paragraphs of Article 21 of the Articles:

* Paragraph 3, which shall read as follows:

“If the requests for redemption received for any Sub-Fund or class of shares for any specific Redemption Dealing Day (as defined in the sales documents of the Company) exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such Sub-Fund or class of shares, such amount and percentage being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Company, the Board of Directors may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Redemption Dealing Day as further described in the sales documents of the Company.”;

* Second sentence of paragraph 5, which shall read as follows:

“If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the Sub-Fund or the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.”;

* Replacement of the references to “class” in paragraph 9 by references to “Sub-Fund”;

* Last paragraph, which shall read as follows:

“To the extent provided in the sales documents of the Company and decided from time to time by the Board of Directors, any Shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a class into shares of another class of the same or of another Sub-Fund based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current sales documents of the Company provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents of the Company.”;

- Amendment of paragraphs 1 to 10 of Article 22 of the Articles, which shall read as follows:

“The Net Asset Value and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class within each Sub-Fund by the Company from time to time, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a “Valuation Day”).

The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value per share and the issue, conversion and redemption of the shares of one or more Sub-Funds or class for the whole or any part of a period:

(a) during which dealing the units/shares of any investment vehicle in which a Sub-Fund may be invested is restricted or suspended;

(b) during which exchanges or other markets on which any substantial portion of a Sub-Fund’s direct or indirect investments, in the opinion of the Board of Directors and any of the Company’s relevant agents, is quoted or dealt in is closed (other than for ordinary holidays), or dealings therein are restricted or suspended;

(c) during which there exists any state of affairs which in the opinion of the Board of Directors, constitutes an emergency as a result of which determination of the price, value or disposition of a Sub-Fund’s direct or indirect investments would be impracticable or prejudicial to Shareholders;

(d) during which redemptions would, in the opinion of the Board of Directors, result in a violation of applicable laws and regulations;

(e) during which there exists any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of a Sub-Fund’s investments or the current price or values on any market or stock exchange in respect of the assets of a Sub-Fund;

(f) when the Company is unable to withdraw sufficient funds from Portfolio Funds (as defined in the Company’s sales documents) or otherwise to meet redemption requests or in circumstances when the disposal of part or all of a Sub-Fund’s assets to meet such redemption request would be prejudicial to Shareholders;

(g) during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at advantageous rates of exchange;

(h) where the Company or a Sub-Fund is being or may be wound up on, or following the date on which notice is given of the general meeting of Shareholders at which a resolution to wind up the Company or a Sub-Fund is to be proposed; or”;

- Amendment of the following paragraphs of Article 23:

* Paragraph 1, which shall read as follows:

“The Net Asset Value of shares of each class of shares within each Sub-Fund shall be expressed in US dollars or in the relevant currency of the class concerned as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund, being the value of the assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund, by the number of shares of the relevant class outstanding in that Sub-Fund.”;

* Replacement of the reference to “the Company” in sub-paragraph A(5) by a reference to “any Sub-Fund”;

* Replacement of the reference to “class of shares” in sub-paragraph A(8) by a reference to “Sub-Fund”;

* Insertion, immediately before the last paragraph, of a new paragraph D, which shall read as follows:

“D. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities will be allocated in the following manner:

(a) if a Sub-Fund issues shares of two or more classes, the assets attributable to such classes will be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(b) within any Sub-Fund, the Board of Directors may determine to issue classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(c) the net proceeds from the issue of shares of a class are to be applied in the books of the Company to that class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or classes pro rata to their respective Net Asset Values, or in such other manner as the Board of Directors, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the Net Asset Value of such class will be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board of Directors or by any agent which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, will be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.”;

- Replacement of the references to “classes of shares” and “classes” in the first sentence of Article 26 of the Articles, by references to “Sub-Funds”.

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the Articles, with effect from 1 April 2014, to reflect recent changes in the legal environment of the Company, as follows:

- paragraph 15 of Article 8 of the Articles, to adapt the definition of “U.S. Person” contained therein to recent changes in U.S. Law, which shall read as follows:

“Whenever used in these Articles, the terms “U.S. Person” shall have the same meaning as in the U.S. Securities Act of 1933 and in the Foreign Account Tax Compliance Act enacted as part of the Hiring Incentive to Restore Employment Act, and “Benefit Plan Investor” shall have the same meanings as in the U.S. Department of Labor Regulation 29 C.F.R. §2510.3-101 and Section 3(42) of the Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended, provided that the Board of Directors may further define those terms in the sales documents of the Company”;

- insertion of a new Article 30 in the Articles, as a consequence of the implementation under Luxembourg law of Directive 2011/61/EU of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, and the possible requirement for the Company to appoint an alternative investment fund manager as well as a depositary bank (within the meaning of Directive 2011/61/EU), which Article shall read as follows:

“The Company may at any time enter into an agreement with an alternative investment fund manager (“AIFM”) authorised under Directive 2011/61/EU of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, pursuant to which the latter shall be appointed as the designated AIFM of the Company and shall provide the Company with all or certain of the services set out under Annex I of Directive 2011/61/EU.

The Company will moreover enter into a depositary agreement with a credit institution, which will satisfy the requirements of the Law and, where applicable, of Directive 2011/61/EU (the “Depositary”). All assets of the Company are to

be held by or to the order of the Depositary who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by Luxembourg law and, where applicable, of Directive 2011/61/EU.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Depositary, the Depositary will remain in function until the appointment, which should happen within two months, of another eligible credit institution.

The Board of Directors is authorised to take all such steps as it may deem necessary and to agree such corporate and contractual amendments to the structure and ongoing arrangements of the Company in order that the Company and its various service providers may be in compliance with the provisions of Directive 2011/61/EU, the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and any implementing regulation thereof, to the extent permitted by Luxembourg law.“;

- redesignation of current Article 30 of the Articles as Article 31, as a consequence of the above.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

Whereof the present deed was done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: J.-Y. Corneau, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16077. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060154/421.

(140069228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**FundGlobam, Société Anonyme,
(anc. Intellectual Property Rights Management Company).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.134.

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Intellectual Property Rights Management Company" en abrégé "IPRMC", ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.134,

constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 10 février 2009,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves TAMBOUR, directeur, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel BÉGAT, directeur, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

a) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FundGlobam" S.A.»;

b) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la création et la commercialisation de synthèses marketing et réglementaire sur tous sujets;
- l'accompagnement de clients dans leurs activités commerciales transfrontalières;
- la gestion et le suivi des activités commerciales transfrontalières de clients;
- la prestation de services d'études, de conseil, d'accompagnement et d'assistance opérationnelle;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées;
- la création, l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux;

Dans le cadre de ses activités décrites ci-dessus, la Société aura également pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»;

c) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

d) Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

e) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs. Le conseil d'administration peut autoriser chaque administrateur à engager individuellement la société dans le cadre d'actes nécessaires à la gestion quotidienne de celle-ci et dans les limites fixées par cette autorisation.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

f) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société et de ses actionnaires, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

g) Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FundGlobam et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FundGlobam" S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la création et la commercialisation de synthèses marketing et réglementaire sur tous sujets;
- l'accompagnement de clients dans leurs activités commerciales transfrontalières;
- la gestion et le suivi des activités commerciales transfrontalières de clients;
- la prestation de services d'études, de conseil, d'accompagnement et d'assistance opérationnelle;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées;
- la création, l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux;

Dans le cadre de ses activités décrites ci-dessus, la Société aura également pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la formulation des articles 7,8, 12 et 13 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis

aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

« **Art. 8.** «L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

« **Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs. Le conseil d'administration peut autoriser chaque administrateur à engager individuellement la société dans le cadre d'actes nécessaires à la gestion quotidienne de celle-ci et dans les limites fixées par cette autorisation.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

« **Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société et de ses actionnaires, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire au dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures et en conséquence de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yves TAMBOUR, Emmanuel BÉGAT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2014. Relation GRE/2014/1605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060080/197.

(140069139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Matilda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 186.495.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Anne LERMUSIEAUX, sans état, née à Baudour (Belgique), le 5 octobre 1960, demeurant à L-8545 Niederpallen, 59, Ditzebierg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MATILDA S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2e mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaire ou non, ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction, qui ne pourra excéder six (6) années. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Anne LERMUSIEAUX, pré-qualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Madame Anne LERMUSIEAUX, sans état, née à Baudour (Belgique), le 5 octobre 1960, demeurant à L-8545 Niederpallen, 59, Ditzebierg, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 4) La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44563, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LERMUSIEAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC/2014/17027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014060218/247.

(140068868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Jeremy-Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.514.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Am zweiten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Jörn SCHARAFIN, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Martin-Schunck-Strasse 15.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer.

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Jeremy-Style S.A.“

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Aktionäre, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Konfektionswaren für Damen und Herren, sowie den Handel mit Schuhen, Lederwaren und Leder- und Schuhpflegeprodukten.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobilare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Titel II. - Kapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10.- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III. - Verwaltung.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratssitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats August um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation.

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen.

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Alleingesellschafter die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Jörn SCHARAFIN vorgenannt,	3.100	31.000.-
TOTAL:	3.100	31.000.-

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung.

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert (1.200.-) Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Jörn SCHARAFIN, Kaufmann, geboren in D-Birkenfeld am 3. Juni 1966, wohnhaft in D-54296 Trier, Martin-Schunck-Strasse 15.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „Bau & Boden Consulting S.A.“, mit Sitz in 66, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg B 117919.

4) Die Mandate des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2019.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHARAFIN, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2014. Relation: GRE/2014/1356. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 29. April 2014.

J. CASTEL.

Référence de publication: 2014060120/151.

(140069354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Peffer a Salz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060283/9.

(140069090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Peintures Mousel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060307/10.

(140069274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

PERF4 SA, Pan European Real Estate Fund 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 162.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 avril 2014

- Le mandat de commissaire de Monsieur Marc-Antoine ROBLETTE, Contrôleur Financier des Holdings, résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B - 7522 Marquain, est renouvelé pour une période d'un an. Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Référence de publication: 2014060295/11.

(140069358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Optimer Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.986.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060267/10.

(140069130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Plan K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.880.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc DELLA SIEGA, administrateur des sociétés, demeurant à L-8033 Strassen, 9, rue Albert Schweitzer;
2. Madame Manon DELLA SIEGA-LAUFF, demeurant à L-8033 Strassen, 9, rue Albert Schweitzer;
3. La société à responsabilité limitée e.g.n.d. S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.279, dûment représentée par son gérant Monsieur Christophe DELLA SIEGA, publicitaire, demeurant à L-8422 Steinfort, 47 rue de Hobscheid;

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Mandy Ridony, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivrée en date du 15 avril 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Qu'ils sont les associés de la société PLAN K S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 116.880 (NIN 2006 24 19 726).

II. Que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) 2-mr parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

III. Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 mars 2014, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, l'ancien associé Monsieur Christophe DELLA SIEGA, prénommé, a fait apport de ses 45 parts sociales qu'il détenait dans la société PLAN K S.à r.l. à la société e.g.n.d. S.à r.l., prénommée.

Attribution des parts sociales

Suite à ce qui précède, il y a lieu de constater que les parts sociales de la société PLAN K S.à r.l., prénommée, sont attribuées aux associés comme suit:

- Monsieur Marc DELLA SIEGA, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
- La société e.g.n.d. S.à r.l., prénommée, quarante-cinq parts sociales	45
- Madame Manon DELLA SIEGA-LAUFF, prénommée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous Notaire, le présent acte.

Signé: M. RIDONY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2014. Relation: ECH/2014/809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060311/42.

(140068995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.